

BULLETIN
MENSUEL DU
CENTRE D'ÉTUDES KURDES



— 4 —

PARIS

—
1949

BULLETIN DU CENTRE D'ÉTUDES KURDES

Le but des bulletins du Centre d'Études Kurdes est de faire connaître au monde le peuple kurde, le Kurdistan et tout ce qui les concerne.

Le dernier document politique de portée internationale concernant les Kurdes, est le Traité de Sèvres, du 10 août 1920.

Dans sa Section III, articles 62, 63, 64, les Grandes Puissances reconnaissent aux Kurdes le droit à l'unité et à l'indépendance.

Cependant, encore aujourd'hui, le peuple kurde, dont le nombre dépasse 9.000.000, et qui occupe un territoire historique de 500.000 km², allant de la mer Noire jusqu'au golfe Persique, et de la Méditerranée au Caucase, se trouve être partagé entre la Turquie, l'Iran et l'Irak.

En Turquie et en Iran, le kurde est privé des droits humains les plus élémentaires; tels que de se dire Kurde, parler librement, lire et écrire ouvertement sa langue, et d'être gouverné par des gens de sa race et parlant le kurde.

En Irak, si certains droits élémentaires leur furent concédés, ces droits ne reçoivent qu'une application mitigée et, il n'en est pas moins vrai, qu'en fait, la liberté politique est inexistante.

Fort des droits naturels des peuples à la vie, la liberté et la justice; de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen; des lois internationales et des stipulations des traités existants; des quatorze points wilsoniens; de la Charte de l'Atlantique; des principes reconnus et établis par l'O.N.U. et ses institutions; et en faisant appel à la bonne volonté des peuples du Monde, le Centre d'Études Kurdes se propose de travailler en vue de faire reconnaître effectivement, à la Nation Kurde, la plénitude de ses droits.

Déclaration des Droits de l'homme et du citoyen (août 1789) :

Art. 1^{er}. — Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

Art. 2. — Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont : la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.

Bulletin du Centre d'Etudes Kurdes

L'ANGOISSE DE L'EST

Le Président du Conseil, M. Hasan Saka a avoué officiellement les abus et les négligences commis de la part du Gouvernement d'Ankara envers les territoires de l'Est (Kurdistan).

Sans aucune ambiguïté, la pure vérité est que depuis 25 ans, rien ne fut fait pour améliorer la situation des régions orientales (Kurdistan), et les quelques bâtiments officiels qui ont été construits dans ces régions ne furent qu'un trompe-l'œil.

Cet état de choses ne peut être expliqué que par la carence complète des Pouvoirs publics et leur incompetence. Une autre raison est celle des ministres de n'avoir qu'un seul souci, celui de préserver leurs fauteuils ministériels.

Et en plus le manque d'appréciation des intérêts nationaux les plus urgents. Il est bien entendu que le gouvernement assume ainsi une responsabilité grave devant les générations à venir.

Le tableau de l'activité constructive des régions de l'Est est vide.

Au point de vue culturel rien n'a été fait. Même la fermeture des lycées de Diyarbekir, Siverek et Mardin (des villes kurdes du Kurdistan de la Turquie) était envisagée par le gouvernement avec sympathie et comme une mesure nécessaire et urgente, à cause de certaines considérations inqualifiables.

La responsabilité d'avoir laissé les vilayets orientaux (Kurdistan) sans instruction n'incombe pas seulement à l'Inspecteur général (le Haut-Commissaire turc au Kurdistan) et au Ministère de l'Instruction publique, mais à tout le gouvernement dans son ensemble.

Pendant l'hiver, une cité comme Diyarbekir (ancienne capitale du royaume kurde), à cause du mauvais état des routes, est coupée des villes de Lidjé, Kulp et Silivan. Et les conditions routières existantes entre Diyarbekir et Urfa sont plus que moyenâgeuses. La ville d'Erzeroum n'est pas même liée avec une route carrossable à sa sous-préfecture Ispir.

D'autre part, l'aspect économique garde une situation plus

que tragique. Dans les régions de Diyarbekir et d'Urfa, certains villages sont dans un état de misère indescriptible. Dans ces villages, des femmes et des hommes, même pendant les mois d'hiver n'arrivent pas à se couvrir suffisamment le corps et les enfants sont presque nus. La responsabilité de toutes ces misères incombe à un régime qui dure depuis 25 ans.

L'histoire un jour jugera les responsables et rendra sa sentence. Depuis 25 ans rien n'est fait dans les Vilayets orientaux (Kurdistan), soit au point de vue instruction, soit au point de vue économique soit au point de vue du réseau routier.

(Extrait du journal turc « Dicle Kaynagi », n° 21, 1948.)

COMBIEN DE « 33 » ?

Ces derniers jours, au Parlement d'Ankara, on a souvent parlé de l'assassinat, par les gendarmes, de trente-trois personnes des régions orientales (Kurdistan), et on veut donner l'impression que cela est arrivé pour la première fois.

Il est bien entendu que nous avons en horreur des actes pareils. Mais nous croyons que l'attitude de Messieurs les Députés concernant cette tragédie a d'autres buts et d'autres raisons.

1° Si ces Messieurs veulent faire croire au monde et aux habitants de l'Est (Kurdistan) que cet acte de barbarie est le premier qui se soit produit et que la justice sera rendue, ils perdent inutilement leur temps. Même le pâtre de l'Est (Kurdistan) est beaucoup plus averti et sensible devant ces faits que le grand « pâtre » qui est à Ankara.

2° Si, au contraire, ces Messieurs les Députés, ignorent effectivement les faits mille fois plus atroces qui se passent à l'Est (Kurdistan), cela prouve que chez nous le système électoral est défectueux.

3° Ou, si les députés de l'opposition désirent bâtir des remparts pour leur propre intérêt en utilisant le sang et les os des gens de l'Est (Kurdistan), ces gens de l'Est (Kurdistan) en ont assez; parce qu'ils connaissent le fin fond du plus grand démocrate turc.

4° Ce qui est aussi très étonnant, c'est que le député de Mardin, M. Ali Riza Ertem, député des régions de l'Est (Kurdistan), a voulu empêcher la discussion d'une affaire aussi

simple (l'assassinat de 33 Kurdes à l'Est). Et le journal ajoute : « Depuis 25 ans, quand la population s'oppose à des actes pareils ou si, simplement, elle en parle, elle est considérée comme s'étant révoltée contre l'autorité de l'État.

(*Journal turc « Dicle Kaynagi », n° 20, 1948, Istanbul.*)

HISTOIRE DES MANTEAUX

A Nouseybin (ville kurde sur la frontière Sud du Kurdistan), celui qui porte un manteau a des tracas, ainsi que nous l'écrivit notre correspondant, M. Arslan.

M. Arslan annonce :

« Ces jours-ci, à Nouseybin, se produisent des faits excessivement bizarres. Par exemple les douaniers se postent aux entrées des rues et arrêtent les villageois venant de leur localité et portant un manteau. Sous l'inculpation d'achat d'un manteau en contrebande, les villageois sont conduits au poste de police et de là traduits devant le tribunal.

Il y a quelques jours, un des marchands de légumes de Nouseybin, Omer, fut arrêté en pleine ville sous l'inculpation de porter un manteau acheté chez des contrebandiers, et fut traduit devant le tribunal. Celui-ci ayant eu la conviction que le manteau n'était pas de provenance « illégale », libéra Omer le marchand de légumes.

Nous attirons l'attention du gouvernement sur le fait qu'il est absurde de poursuivre ceux qui ont pu s'acheter un manteau. »

Le journal turc ajoute :

« On ne peut pas donner tout à fait tort aux douaniers. Depuis 25 ans, les paysans sont les esclaves de la terre. Ils travaillent toute l'année pour une bouchée de pain et sont couverts de chiffons. Le douanier, sachant les conditions de misère dans lesquelles se débattent les paysans, trouve qu'il est anormal que ces paysans aient pu trouver les moyens d'acheter un manteau dans des conditions normales, et l'idée de la contrebande lui vient.

« On dit que le paysan est un Monsieur. En tout cas, c'est son droit de l'être. S'il vit dans la misère et s'il se couvre de chiffons, il n'en ait pas moins vrai qu'il fait vivre ses serviteurs (les fonctionnaires turcs) dans l'opulence. Mais malgré cela, depuis 25 ans il n'a pu gagner la sympathie de ces derniers.

(*Journal turc « Dicle Kaynagi », n° 21, 1948, Istanbul.*)

PROCHÉ-ORIENT :

Les récentes nouvelles de Téhéran laissent entrevoir le déroulement prochain d'événements importants en Perse. Ce réveil, en apparence soudain, des gouvernants persans, était à prévoir depuis quelque temps. Le dernier facteur, dernier chaînon d'une longue suite de mesures, fut la réunion du Comité de la défense, à laquelle ont pris part des officiers supérieurs et des diplomates américains, à Téhéran, le mois dernier. La prochaine mesure que prendra, très probablement le gouvernement persan sera la dissolution des partis de l'opposition.

Cette attitude se manifeste, comme par hasard, simultanément avec le retour au pouvoir de Noury Saïd, à Bagdad, lequel, aussitôt, sévit contre la soi-disant V^e colonne et fit arrêter plus de cent cinquante personnes, sous l'inculpation de menées communistes. D'autre part, il a prévenu la presse étrangère d'Orient, arabe incluse, que tout écrit susceptible de porter atteinte à la *bonne entente des éléments à l'intérieur du Pays* (lisez : *écrit prenant la défense des droits spoliés des Kurdes*), aussi bien qu'à l'esprit de coopération entre l'Irak et la Ligue Arabe, entraînerait l'interdiction de ce journal. .

Le troisième fait est la levée du voile sur la politique et les ambitions territoriales du Roi Abdallah de Transjordanie.

En Turquie, la situation politique intérieure est aussi instable que celle de ses voisins de l'Est et du Sud-Ouest. Le mécontentement règne dans les masses. Dans la nécessité de ménager l'opinion américaine, les politiciens d'Ankara sont obligés de manœuvrer pour donner l'impression qu'ils procèdent à la réforme du régime existant, dans un sens plus démocratique : en établissant la liberté d'opinion et en permettant la formation de nouveaux partis politiques ! En vérité, ils sont moins disposés que jamais de changer de régime, de méthode et surtout ceux qui sont au pouvoir ne veulent nullement courrir le risque de le perdre.

Du reste, ainsi présenté, le problème est mal posé et reste par conséquent insoluble. Autocratique, monarchique constitutionnel, républicain à un parti ou à plusieurs, laïque, théocratique ou même démocratique, ce ne sont là qu'autant d'étiquettes différentes qui s'appliquent et s'appliqueront à une seule et même mentalité, à une méthode de gouvernement invariable et identique : le gouvernement militaire et policier. L'esprit turc s'est prouvé, à travers toute son histoire, tout son passé, uniquement accessible à cette conception. Comment

donc, peut-on s'attendre, raisonnablement, à un changement sincère dans la machine politique de ce Pays, surtout au lendemain de la réorganisation et de l'équipement de son armée par les armes du dernier modèle? L'armée qui, de tout temps, fut son seul souci, son unique facteur de gouvernement, qu'il a employée aussi souvent pour imposer son autorité à l'intérieur que pour défendre ses frontières contre des agressions étrangères? Ceux qui connaissent les Turcs, vous répondront que les tanks et les avions dont les Etats-Unis viennent de les doter, serviront d'abord, en attendant un conflit problématique, à renforcer la tyrannie, l'arbitraire à l'intérieur, et les premiers qui en souffriront seront les Kurdes.

M. H. C.

NOS LECTEURS NOUS ECRIVENT :

LES KURDES SOVIETIQUES

Publiquement, aux yeux du monde civilisés, les huit millions de Kurdes de Turquie, d'Iran et d'Irak subissent une brutale dénationalisation. En Turquie, le Kurde n'est plus un Kurde, c'est un « Turc montagnard ». En Iran, des centaines et des milliers de Kurdes ont été torturés à mort au cours de cette dernière année, uniquement parce qu'ils avaient refusé d'être des « Iraniens anciens ». En Irak, les militants du mouvement national kurde languissent dans les sombres geôles de Kut-el-Amara. « La question kurde n'existe pas dans l'Irak du Nord, a déclaré le Parlement irakien, il n'y a là que des bandes de brigands. »

Les 160.000 Kurdes qui vivent en Union Soviétique ont la possibilité de s'appeler tranquillement kurdes, car au pays des Soviets tous les peuples, grands ou petits, jouissent d'une égale estime, et la moindre tentative de discrimination nationale est punie par les lois soviétiques. Et de ce fait, tous les peuples de la multinationale Union Soviétique, y compris les Kurdes, disent avec un grand sentiment d'amour et de fierté, que le pays des Soviets est leur Patrie.

Les Kurdes de l'Union Soviétique ont la pleine possibilité de développer paisiblement et fructueusement leur civilisation nationale. Dans un seul district national kurde situé sur les versants des monts d'Alagheuz, en Arménie, où près de 50.000 Kurdes vivent dans 22 bourgs, il y a plus d'écoles que dans tout le Kurdistan iranien habité par plus de 3 millions de

Kurdes. Le district d'Alagheuz possède trente écoles primaires et deux écoles secondaires de dix classes, où l'enseignement se donne en langue kurde. Il possède aussi quinze jardins d'enfants et crèches, dix-huit clubs ruraux et deux maisons de culture.

Depuis plus de dix ans un théâtre dramatique kurde, ambulante, qui appartient à l'Etat et qui est unique en son genre au monde, fonctionne avec succès dans le district d'Alagheuz. Sa troupe se compose de plus de trente artistes.

Il a été édité au pays des Soviets plus de 500 livres en langue kurde. Il y a parmi ces ouvrages de nombreuses œuvres de prosateurs et poètes kurdes ainsi que des traductions des chefs-d'œuvre de la littérature russe et mondiale, et des ouvrages de Marx, d'Engels, de Lénine et de Staline traduits en kurde. Les écoles kurdes sont abondamment pourvues de livres d'études écrits dans la langue maternelle des élèves. Un grand recueil de folklore kurde a été publié. Deux autres volumes de folklore sont sous presse.

Il n'y a plus d'analphabètes parmi les Kurdes soviétiques. De nombreux intellectuels Kurdes ont été formés sous le pouvoir des Soviets. Plus de 250 Kurdes soviétiques ont fait leurs études supérieures, et environ 150 étudient actuellement dans les écoles supérieures d'Erivan, de Tbilissi, de Léninegrad et de Moscou. Il y a en Union Soviétique des Kurdes ingénieurs, médecins, agronomes, instituteurs, romanciers, poètes, savants. Quinze Kurdes ont soutenu des thèses scientifiques.

C'est en Union soviétique seulement que l'étude de la civilisation de l'histoire et de la langue kurdes a reçu un développement important. Les ouvrages des savants soviétiques dans cet ordre d'idées constituent une contribution précieuse à la science mondiale. Les savants kurdes comme Kanaté Kurdo, Amine Avdal, Hadjié Djindi et autres ont une grande réputation parmi les kurdologues soviétiques.

Les Kurdes soviétiques prennent une part active à la vie publique de leur pays et au gouvernement de l'Etat soviétique. Un Kurde de la tribu Rojki, Samand Siabandov, est membre du Soviet Suprême de l'U.R.S.S. Le Kurde Nadoé Mahmoud est l'un des cinq Kurdes députés au Soviet Suprême de la R. S. S. Arménienne. Des centaines de Kurdes ont été élus députés des Soviets locaux et de districts.

Plusieurs centaines de Kurdes sont officiers ou soldats de l'armée soviétique. Pendant la guerre contre les agresseurs fascistes, les Kurdes soviétiques ont défendu par les armes l'honneur et l'indépendance de leur patrie soviétique. Tout le peuple kurde connaît le nom du lieutenant-colonel Siabandov, héros de l'Union Soviétique, qui a défendu glorieusement Moscou. Plusieurs autres ont combattu dans le détachement de partisans du Major-Général Kopak, héros de l'Union Soviétique. Le savant Kanaté Kurdo et le lieutenant-colonel kurde des services de santé Issa-Nadyrov, ont été parmi les vaillants défenseurs de Léninegrad. Le marin Mursé Soleiman a combattu à Sébastopol et sur le Danube. Mais ce serait trop long de nommer tous les Kurdes qui ont pris une part héroïque à la défense de leur patrie soviétique. Près de mille Kurdes soviétiques ont été décorés en récompense de la vaillance dont ils ont fait preuve pendant la guerre. Ils savaient tous qu'en défendant la patrie soviétique, ils défendaient aussi le bonheur et l'indépendance de leur peuple.

En Union soviétique, les paysans kurdes sont les maîtres de la terre qu'ils cultivent, de la récolte qui est le produit de leur travail collectif, et qui leur appartient en totalité. Grâce à l'application des méthodes agronomiques les plus modernes, cette récolte est trois ou quatre fois plus forte que dans les pays du Proche-Orient. On peut juger de l'aisance des paysans kurdes en Union soviétique ne serait-ce que par ce fait qu'aujourd'hui il n'y a plus dans aucun village, dans aucun kolkhoz kurde, de huttes en terre. Les paysans kurdes vivent dans de confortables maisons neuves de deux ou trois pièces. Les Kurdes du Kolkhoz Sanghiar sont en train de construire une maison de culture. Dans le district de Tallin (Arménie), les Kurdes ont acheté, au cours du premier semestre de 1948, pour quarante mille roubles de livres, journaux et revues et une centaine de récepteurs de radio.

De nombreux ouvriers kurdes travaillent aux usines de la Transcaucasie soviétique, à Erivan, à Tbilissi, à Bakou et dans d'autres villes. Le salaire journalier moyen de l'ouvrier soviétique qualifié (par exemple l'ouvrier des exploitations pétrolières ou le cheminot) est égal à peu près au salaire hebdomadaire des travailleurs de la même spécialité dans les pays du Proche-Orient. Voici, à titre d'exemple, les conditions d'existence de Mestoé Django, ouvrier aux nouvelles forges de Rustawi (Transcaucasie). Il a un appartement de deux pièces

avec cuisine. Son salaire lui permet de vivre tout à son aise avec sa famille de cinq personnes. Le mois dernier, Django s'est acheté un costume neuf, il a acheté une robe à sa femme et une bicyclette. Et les ouvriers comme Django se comptent par milliers.

Il n'est pas nécessaire de parler longuement des conditions d'existence des intellectuels kurdes, écrivains, ingénieurs, savants, médecins, etc. Le pouvoir des Soviets leur assure une excellente situation matérielle et leur donne la possibilité de travailler fructueusement pour le bonheur de leur peuple, pour le bien de tout le pays des Soviets.

Telle est la liste bien incomplète encore des résultats de la politique nationale léniniste et stalinienne en Union Soviétique. Grâce à elle, les Kurdes jouissent de l'égalité nationale et d'une vie aisée et placée à un niveau intellectuel élevé.

O. NADIRI.

NOUVELLE DEMARCHE KURDE AUPRES DE L'O.N.U.

Copie de la lettre adressée le 15 janvier 1949, par le délégué du Parti Démocratique Kurde, au Président de la Commission des Droits de l'Homme de l'Organisation des Nations Unies.

Monsieur le Président,

J'ai eu l'honneur d'adresser à la Commission des Droits de l'Homme, en date du 30 juillet 1947, une lettre par laquelle j'attirais sa haute attention sur la situation tragique des Kurdes en Turquie, en Iran et en Irak.

Par sa lettre, sub. N° 605-6-1-3, en date du 26 septembre 1947, Votre Excellence a bien voulu me faire savoir que la « Commission n'a pas à présent qualité pour prendre aucune mesure au sujet de réclamations relatives aux Droits de l'Homme ».

Or, la Déclaration Internationale des Droits de l'Homme étant adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa troisième session, et la Commission nantie, de ce fait, de toute l'autorité nécessaire pour s'acquitter de sa mission humanitaire, je prends la liberté de réitérer ma démarche précédente, en portant ce qui suit à la haute connaissance de Votre Excellence.

Plus d'un an et demi se sont écoulés depuis, et aucune détente n'est intervenue dans le traitement infligé aux Kurdes. Tout au contraire, j'ai le regret de constater que les abus de

pouvoir, les dénis de droit, et les injustices se systématisent en un régime spécial à l'intention des Kurdes. Les spoliations de toute nature, la résidence forcée et surveillée, l'incarcération administrative, la confiscation de biens communaux et privés, les déportations en masses et individuelles, les jugements sommaires de tribunaux spéciaux et militaires sont autant de mesures qui, actuellement, constituent le régime normal et courant appliqué aux populations kurdes. La tyrannie a atteint son point extrême.

Pour donner une idée de la psychose d'intolérance qui règne à l'égard des Kurdes, dans lesdits Etats, nous citerons, entre autres, l'interdiction aux Kurdes de se dire kurdes et de parler leur langue. C'est là une échelle qui permet de juger de la liberté et des droits dont jouissent les quatre millions de Kurdes sous domination turque. En Iran, les Kurdes doivent s'appeler « anciens iraniens »; et toute publication en kurde ainsi que le port du costume kurde sont interdits. En Irak, plus de quatre mille femmes, enfants et vieillards Barzanis continuent à mourir de faim, de froid et de maladies dans le camp de Diana. Les hommes valides, au nombre d'un millier, pourrissent dans les prisons de Kerkouk et de Suleymanieh, pendant que les Chefs sont exilés dans le sud de l'Irak, dans une région malsaine et pestilentielle.

Un régime policier d'administration se charge d'appliquer ce système d'oppression et de terreur, avec toute la rigueur vindicative et inhumaine qui le caractérise.

L'état sanitaire est lamentable ! Les épidémies et les maladies endémiques anéantissent la malheureuse population. La pauvreté et la misère et, en Irak, la famine depuis plus d'un an, achèvent de la décimer.

C'est une politique froide de destruction systématique et méthodique de tout un peuple, que celle qu'appliquent aux Kurdes, en coopération étroite, les Gouvernements turc, irakien et irakien.

Les Kurdes ne sont sûrs ni de leur vie, ni de leurs biens.

Cette attitude concertée de ces Etats, ne vise à rien de moins qu'à anéantir un élément ethnique conscient de son entité nationale qui a su préserver sa personnalité depuis plus de quatre mille ans, et contre lequel toutes leurs tentatives d'assimilation, au cours des dernières décades, sont restées stériles.

Les Kurdes sont mis devant l'alternative ou de devenir turcs en Turquie, persans en Perse, arabes en Irak, ou d'être détruits comme, avant eux, les Arméniens et les Assyro-Chaldéens.

En conséquence, confiant dans l'esprit de justice qui anime la Commission et dans son sentiment de la haute responsabilité qui lui incombe dans l'établissement du règne du droit et l'application des principes de la Déclaration des Droits de l'Homme, j'ai l'honneur de prier Votre Excellence d'intervenir d'urgence pour faire réinstaller le Clan Barzani dans ses foyers, élargir les détenus, et de vouloir bien aviser au nécessaire pour qu'un terme définitif soit mis aux persécutions et injustices dont les Kurdes sont l'objet dans les susdits Etats, et pour que leurs droits naturels et libertés fondamentales soient respectés et garantis.

Veuillez agréer, etc., etc.

TESTAMENT DE NOS MARTYRS :

Ultimes paroles prononcées par les quatre Officiers Kurdes exécutés à Bagdad, le 19 juin 1947 :

Le héros de la Bataille de Kurdmamich, Mustafa Khochnaw :

« Bourreaux, dites à vos Maîtres que mon sang sera vengé. Je ne crains pas votre potence; c'est cette potence qui me haussera au niveau des Héros Martyrs du Kurdistan. Je suis profondément ému à la pensée que dorénavant mon nom sera cité, par mes compatriotes, parmi les noms de ceux qui ont donné leur vie pour assurer le bonheur et la liberté du Kurdistan. Je suis un soldat, et je sacrifie ma vie, avec joie, pour le bonheur et la grandeur de la Patrie. Je laisse trois enfants en bas âge : Pirchenk, Piri et Chirine. Ils apprendront que je suis mort pour la Patrie, et j'espère qu'une fois grands, ils s'inspireront de mon exemple dans leur vie. »

Izzet Abdelaziz :

« De mon sang et du sang de mes camarades est arrosé l'arbre de la Liberté. J'aime à espérer qu'il fleurira bientôt et assurera la liberté et le bonheur à la Patrie. A mort les impérialistes et leurs vils agents. »

Mehemed Mahmoud :

« Je fus nourri par ma mère dans l'Amour de la Patrie. Cette corde, soi-disant symbole du châtement, qui m'échoit comme prix de mon attachement à la Patrie, m'est bien précieuse. C'est elle qui gravera mon nom dans les cœurs de mes Compatriotes et dans la mémoire de ma Nation, laquelle me tient lieu de Père et de Mère. La mort dans ces conditions est un grand honneur. Quant à vous, bourreaux, ne vous réjouissez pas tant, car demain, vous serez écrasés de honte et d'opprobre. Vive le Kurdistan ! »

Khairullah Abdelkerim :

« De Mère Moussolite et de Père Kurde, qui m'a laissé en bas âge, j'ai lutté avec mes oncles pour la libération de notre Patrie et pour la liberté des Kurdes. En ce faisant, j'ai obéi à l'impulsion de mon cœur, et j'espère m'être montré digne de la Mémoire de mon Père et d'avoir bien mérité de la Patrie. Mort à nos ennemis et vive le Kurdistan ! »

DE LA PRESSE CLANDESTINE DU KURDISTAN D'IRAN

Voici quelques lignes traduites d'un article paru dans la Revue « Rega », organe du « Komeley Jeyani Kurd » :

« Frères Kurdes, habitants enchaînés, vous savez tous que nous sommes l'un des plus anciens peuples historiquement connu possédant tout ce qui fait une grande Nation; tous les orientalistes, d'ailleurs, ont reconnu le droit à l'indépendance de notre pays.

« Notre histoire montre les luttes sanglantes engagées par nos ancêtres pour leurs libertés.

« Il y a deux ans, la République Kurde était proclamée grâce au Grand Pêcheva (Qazi Mehamed), fait devant lequel le gouvernement réactionnaire de Téhéran fut obligé de s'incliner.

« Ceependant, très vite, les forces de Téhéran rompirent les accords, alors que les signatures étaient à peine séchées, envahirent le Kurdistan libre et y commirent d'abominables atrocités.

« Frères ! nos droits sont piétinés, notre administration brimée et nous vivons sous la terreur.

« Il ne faut pas que le sang versé reste inutile et le mot liberté vain.

« Pour ce gouvernement, il n'existe pas de principes; son unique désir est de nous voir périr; pour cela, il songe à une déportation des habitants de la région de Mokri qu'il tient secrète encore et révélera brutalement au moment propice.

« Connaître nos malheurs, c'est déjà être prêt à les éviter... Renforçons notre attitude pour obtenir nos libertés naturelles. »

DE LA PRESSE CLANDESTINE DU KURDISTAN D'IRAK

Chaîne d'or, Chaîne quand même.

Qui n'a pas la conscience bien tranquille s'ingénie à trouver quelque bonne âme à l'enthousiasme facile qui le rassure et fait taire d'intempestifs scrupules. Aussi ne sommes-nous pas étonnés, — oh ! mais pas le moins du monde, — de lire en certaines presses libres — et combien ! — que tel député kurde, au Parlement de Téhéran ou de Bagdad, tel Cheikh sans influence, tel Agha de tribu, dont le nom même est ignoré, ont fait des déclarations importantes pour proclamer leur indéfectible attachement à la dynastie du Shah des Shahs et leur pleine confiance en l'esprit de Justice de Gouvernements soi-disant démocratiques ! Quelle tactique démodée ! Ces vieux refrains ne trompent guère ceux qui les chantent ni, bien sûr, et encore bien moins, ceux qui les soufflent. Instinctivement on songe à ces geôliers hypocrites qui, après avoir fait subir toutes sortes d'avanies à leurs détenus en d'infecés cachots, profitent de la visite du Directeur des Prisons pour se faire octroyer un certificat de bonté par des pauvres bougres à qui, pour la circonstance, ils ont ouvert un peu plus large le soupirail qui les éclaire et desserré les fers qui les enchaînent. « Voyez, disent-ils, comme ils sont bien traités, admirez leur mine resplendissante de santé ! Ils ne vous pardonneraient pas de les priver de mes soins attentifs. Ouvrez leur la cage, et vous verrez si les oiseaux s'envoleront. N'est-ce pas la preuve qu'ils se trouvent bien comme ils sont et là où ils sont ? » Eh ! Messieurs, votre mise en scène ne peut duper que des novices. Si vous voulez nous émouvoir, renouvelez donc le maniement de vos pantins...

Et puis, que vous le vouliez ou non, la roue de la fortune tourne. Les geôliers de Dachau... et autres lieux de délices ont

pris la place de leurs victimes, aux applaudissements du monde civilisé. Et ce n'est pas là une mince consolation pour ceux qui attendent avec impatience l'heure de la Liberté.

Quant à ces « collaborateurs » qui n'hésitent pas à trahir leur sang pour quelque avantage éphémère, nous avons appris des Grandes Démocraties de l'Europe, la manière de leur ren-gagner leurs couplets dithyrambiques. Le trop astucieux Quis-ling ne peut porter honneur à ceux qui lui emboîtent le pas.

LA SITUATION EN IRAK :

Les voyageurs venant de Bagdad rapportent que de grandes et violentes manifestations ne cessent de se dérouler à Bagdad et dans plusieurs autres localités, protestant contre la politique palestinienne du cabinet de Noury Saïd. Malgré les mesures rigoureuses prises par les autorités, malgré les arrestations en masses, les manifestations continuent, et le peuple, exaspéré, ne s'arrête pas de protester bruyamment et d'invectiver le Gouvernement. D'aucuns, au courant des affaires d'Irak, déclarent que ce mouvement n'est pas seulement provoqué par les événements de Palestine, mais surtout et en majeure partie, par la profonde antipathie et l'hostilité que nourrit tout le peuple irakien à l'égard de Noury Saïd, ses collaborateurs et sa politique.

ON NOUS ECRIT DE TEHERAN :

Nous avons laissé entendre, dans nos informations précédentes, à l'occasion des derniers événements politiques survenus au Moyen-Orient, que certaines mesures adoptées presque simultanément par plusieurs gouvernements donnaient à supposer, malgré les dénégations officielles, l'existence d'un profond mécontentement général des peuples et d'un malaise général qui commençaient à inquiéter les milieux responsables.

L'attentat déplorable contre la vie du Shah, perpétré le 4 courant, l'attitude adoptée par le Cabinet persan au pouvoir, sous la pression de l'opinion unanime, à l'égard de la question des pétroles du sud, les manifestations de Bagdad, dénotent clairement qu'il ne s'agit pas de soi-disant mouvement sub-versif, fomenté par l'étranger, mais bien de l'exaspération des peuples contre un état de fait tyrannique, rendu encore plus insupportable par l'adoption, de la part des gouvernants, de

la démagogie et d'idéologies étrangères profondément incompatibles avec le tempérament et le génie de ces peuples.

Les gouvernements iranien, irakien et turc doivent, enfin, se rendre compte que l'époque où il suffisait, par une démagogie chauvine, de flatter le sentiment de domination chez les éléments majoritaires au préjudice des autres éléments ethniques minoritaires, pour asseoir leur pouvoir, est irrévocablement révolue. Même l'aide et l'appui, de quelque nature qu'ils soient, d'une ou de plusieurs Puissances étrangères, sont impuissants dorénavant à les maintenir au pouvoir pour continuer de pêcher en eaux troubles au plus grand avantage de leurs intérêts matériels.

Bagdad. — Le Gouvernement a décidé de s'adresser à la Banque Internationale pour une avance de cinquante millions de livres. Cette somme est destinée au développement économique du pays. Entre autres projets, les autorités signalent la nécessité d'affecter une somme de près de six millions pour la mécanisation de l'agriculture, et de deux millions pour la création d'une raffinerie de pétrole à *Bagdad*.

Pour ce qui concerne la mécanisation de l'agriculture, nous espérons que le Kurdistan ne sera pas oublié, bien que nous craignons fort que les intentions du Gouvernement, en l'occurrence, ne soient d'agir selon le programme discriminatoire qu'il s'est tracé et dont nous avons eu à enregistrer plusieurs exemples notoires.

Quant au second projet, pourquoi choisir Bagdad qui se trouve à plusieurs centaines de kilomètres des puits pétroliers, comme centre de raffinage? Ne serait-il pas plus économique et plus rationnel que cette opération ait lieu à proximité du lieu de production? Mais lorsque la politique s'en mêle, la logique disparaît !

LA QUESTION DES TABACS EN IRAK

La question des tabacs en Irak, est un exemple frappant de la discrimination pratiquée par le Gouvernement irakien à l'égard des Kurdes, dans le domaine économique.

Le tabac est le produit principal de l'agriculture du Kurdistan irakien. Il représente la source la plus importante des revenus du cultivateur kurde. Sa culture est soumise à certaines restrictions et réglementations établies par l'Administration de la Régie des Tabacs.

Durant toute la dernière guerre, le Gouvernement de Bagdad a réalisé des bénéfices considérables, aux dépens du cultivateur kurde dont il acquerrait la récolte à des prix bien inférieurs aux prix pratiqués sur le marché international.

Dès la fin de la guerre, sous divers prétextes, le Gouvernement a réduit de 40 % les prix fixés pour l'année précédente. Le résultat fut que le paysan a refusé de se défaire de sa récolte à ces prix.

Mais le Gouvernement ne s'est pas arrêté à cette mesure aussi injuste qu'injustifiée, et ordre fut donné aux classificateurs de déprécier la qualité et d'éviter les classements supérieurs. A la suite de quoi, la qualité supérieure, qui était représentée par 40 % de la récolte de 1946, est tombée à zéro pour la récolte de 1947, et la 1^{re} qualité de 40 % est tombée à 12 %.

L'agriculteur pressé par le fisc, ses besoins et ses engagements fut, en définitive, forcé de livrer sa récolte dans les conditions exigées par les autorités et subit, par cela, un grand préjudice.

Malgré les requêtes, les plaintes collectives et individuelles et les démarches des intéressés et de leurs représentants, le Gouvernement continue à opposer une fin de non recevoir qui nous donne le droit de croire que c'est là un nouveau moyen de pression que le gouvernement inaugure dans ses rapports avec ses sujets kurdes !

Etant données les conséquences graves de ces mesures arbitraires pour les producteurs, les députés kurdes viennent de présenter, de nouveau, au gouvernement un mémoire détaillé sur la question et demandent que le gouvernement donne une solution satisfaisante au problème. Les points principaux du mémoire se résument comme suit :

- 1° La fixation des prix sur une base rationnelle;
- 2° Rétablissement des bureaux de la Régie, supprimés dernièrement, dans les Chefs-lieux des « Cazas », pour la classification et la réception des récoltes;
- 3° Une classification impartiale et honnête;
- 4° La répartition équitable, entre les cultivateurs, des autorisations concernant la culture du tabac et une fixation impartiale de l'acréage. Les autorisations devront être territoriales et non personnelles;
- 5° La création de dépôts agencés d'après la technique moderne;

6° L'envoi à l'étranger de missions d'agronomes pour se familiariser avec les méthodes modernes de culture du tabac et s'y spécialiser;

7° La formation d'une Commission de spécialistes en vue d'étudier la législation relative au tabac, en vigueur et d'y apporter les amendements exigées par les conditions nouvelles.

DE TEHERAN :

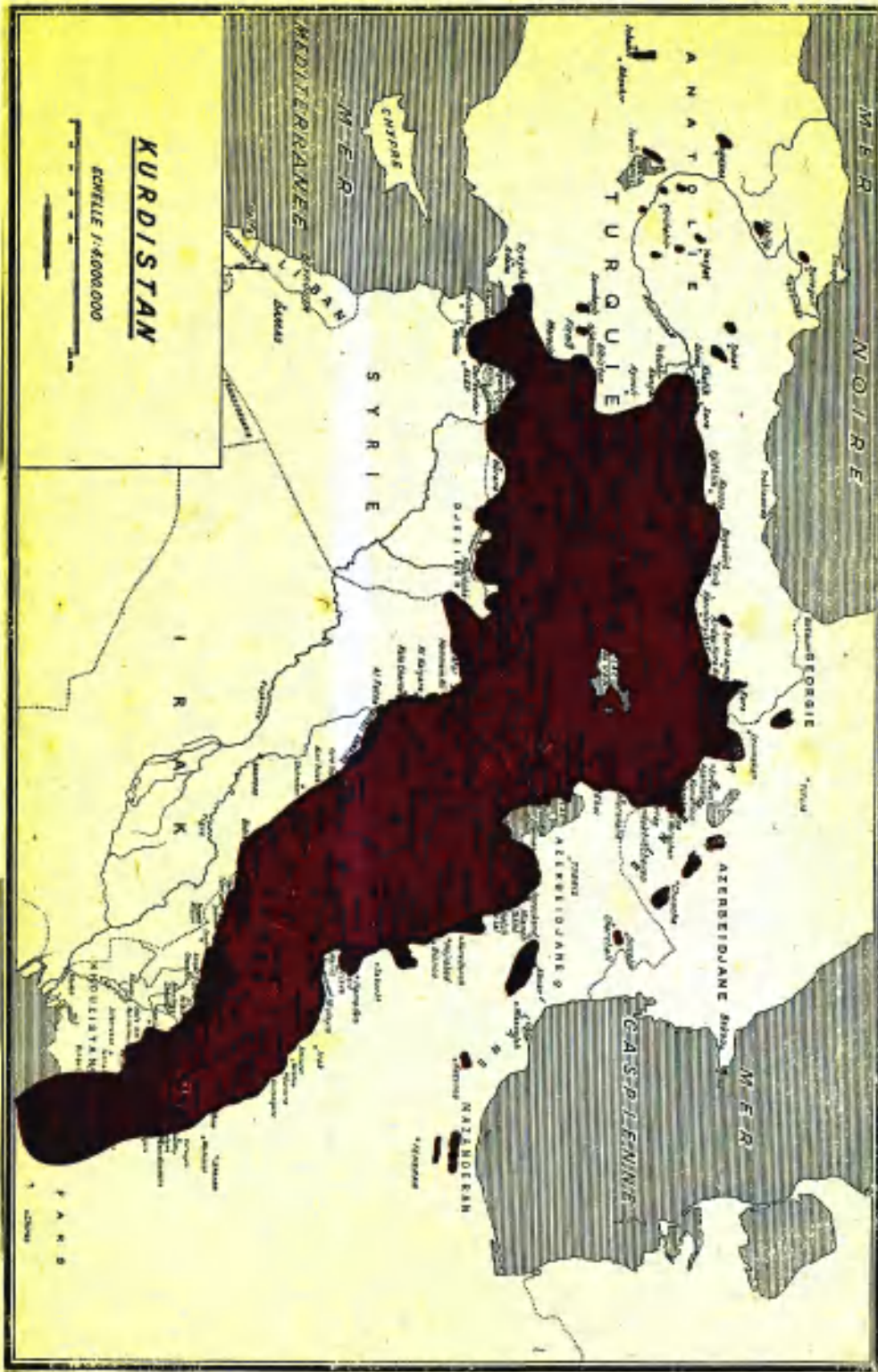
Le correspondant du journal *Al-Ahram*, à Téhéran, écrit à son journal, « que l'opinion publique est déçue par la carence des cabinets qui se succèdent au pouvoir avec un rythme toujours plus rapide, en ce qui concerne les revendications iraniennes au sujet des pêcheries de la Caspienne, de l'encaisse or de la Banque Impériale Iranienne retenue à Moscou, du taux de la participation de l'Iran dans les bénéfices de l'Iranian-Petroleum et de l'Île de Bahrein. Autant de questions qui tiennent à cœur aux Iraniens, dont la solution semble être remise aux Calendes Grecques. »

« Elle se rend de plus en plus compte que dans la lutte politique entre l'Angleterre et la Russie, les droits de l'Iran se perdent et ses intérêts sont sacrifiés.

Il est temps que l'opinion publique persanne se rende compte que les Etats qui ont exclusivement recours à la force et à la coercition, dans leurs rapports avec d'importantes collectivités de leurs administrés, en l'occurrence les Kurdes, et qui ne tablent que sur le jeu de la politique internationale pour se maintenir, doivent fatalement sortir perdants de ce jeu.

De nos jours, le respect dû aux Etats et aux Nations est en rapport direct avec leur puissance. Or la puissance des Etats est d'abord en fonction directe du développement moral et matériel des éléments constitutifs de l'entité étatique et de l'attachement de ces éléments à la vie collective de cette entité. On ne peut, impunément, poursuivre une politique de discrimination raciale à courte vue, avec toutes ses conséquences de persécutions, de tyrannies et d'injustices à l'égard d'un de ces éléments, sans que le Pays n'en souffre dans son ensemble et dans ses destinées.

En persécutant les Kurdes et en les affaiblissant, c'est l'Iran qu'on affaiblit. »



KURDISTAN

ÉCHELLE 1:4000000



MER NOIRE

ANATOLIE
TURQUIE

MER

MEDITERRANÉE

SYRIE

ARMÉNIE

GASP-LENNIN

MER

NAZARÉTH

IRAK

KURDISTAN

PARIS

QUELQUES PUBLICATIONS SUR LE KURDISTAN ET LES KURDES

- D. BEDIR-KHAN. — **Grammaire Kurde**, Damas, 1933.
K. BEDIR-KHAN. — **Livres scolaires Kurdes**, Damas, 1937.
H. BINDER. — **Au Kurdistan, en Mésopotamie et en Perse**, Paris, 1887.
C. BITLISI. — **Cheref-Namah ou Fastes de la Nation Kurde**, Saint-Petersbourg, 1868-1875.
TH. BOIS. — **L'Âme des Kurdes à la lumière de leur folklore**, Beyrouth, 1946.
DELEGATION KURDE. — **Memorandum sur la situation des Kurdes et leurs revendications**, Paris, 1948.
W. G. ELPHINSTON. — **The Kurdish question** (International Affairs, London, 1^{er} janvier 1946).
GARZONI. — **Grammatica e vocabolario della lingua Kurda**, Roma, 1787.
A. M. HAMILTON. — **Road through Kurdistan**, London, 1937.
W. R. HAY. — **Two years in Kurdistan**, London, 1924.
R. LESCOT. — **Textes Kurdes**, 2 vol., Paris, 1940; Beyrouth, 1942.
V. MINORSKY. — **Kurdes. Encyclopédie de l'Islam**, t. II, Paris-Leyde, 1927.
B. NIKITINE. — **Problème Kurde, Politique Etrangère**, Paris, juillet 1946.
L. PAUL-MARGUERITE et K. BEDIR-KHAN. — **Proverbes Kurdes**, Paris, 1937.
L. RAMBOUT. — **Les Kurdes et le Droit**, Paris, 1947.
I. ROMANETTE. — **Le Kurdistan et la Question Kurde**, Paris, 1937.
P. RONDOT. — **Trois essais de latinisation de l'alphabet kurde**, Le Caire, 1935.
E. B. SOANE. — **To Mesopotamia and Kurdistan in disguise**, London, 1926.
M. SYKES. — **The Caliph's last heritage**, London, 1915.
E. ZEKI. — **Histoire Kurde**, Bagdad, 1930.
-

PERIODIQUES KURDES

- IRAQ, BAGDAD. — **Gelawêj**, Nizar, Jijan.
LIBAN, BEYROUTH. — **Roja-Nû**, Le Jour Nouveau, Stôr.
SYRIE, DAMAS. — **Hawar**, Ronahi.
U.R.S.S. — **Reya Taze**, Kovara Qefqasê.
-

IRAN. — Interdiction de toute publication kurde.

TURQUIE. — Interdiction de toute publication kurde.